

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
VERDUN  
Place St Paul  
BP 724  
55107 VERDUN Cedex

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A.R.L. DB DEVELOPPEMENT  
14/16 RUE SAINT LOUIS  
55100 VERDUN

Dépôt effectué par :

SCP RICHARD MERTZ & ASSOCIES  
CS 20008  
57063 METZ CEDEX 02

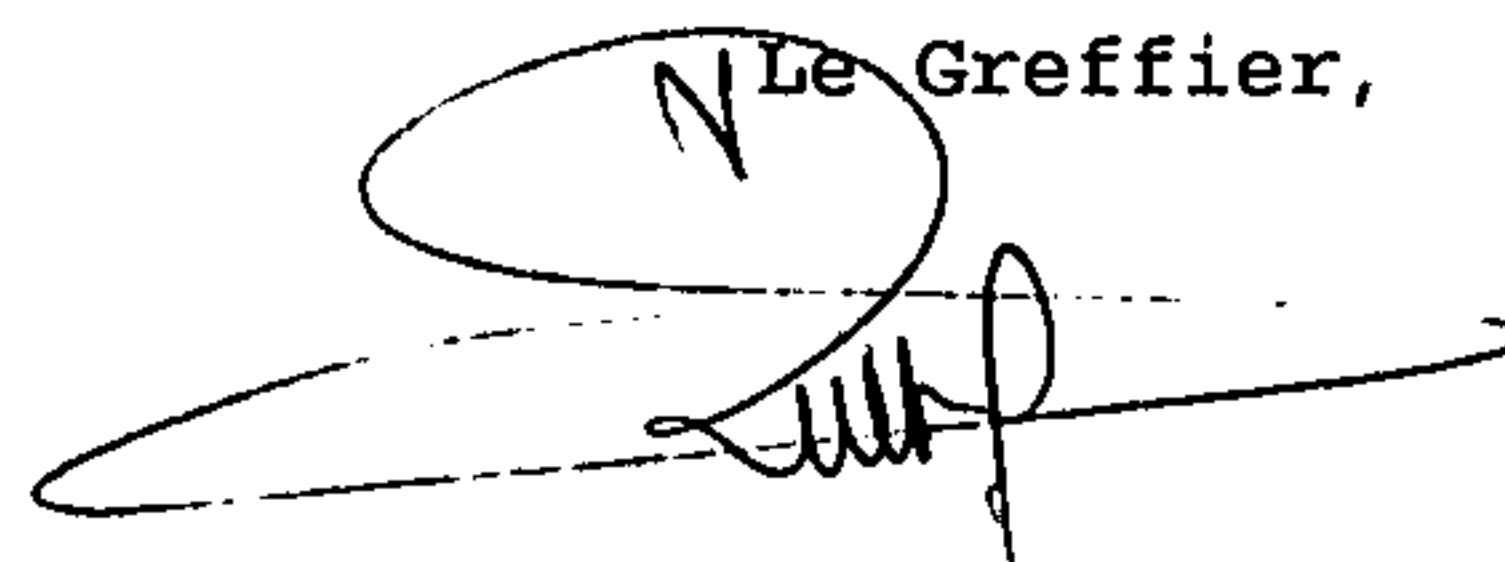
Numéro RCS : VERDUN B 353 708 746

<6685/2004B00092>

Pièces déposées le 02/10/2006

Numéro : 2600520

Procès-verbal du 02/06/2006  
- Démission de Gérant

N Le Greffier,  


**DB DEVELOPPEMENT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 14-16 rue Saint Louis**  
**55100 VERDUN**  
**RCS VERDUN 353 708 746**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 02 JUIN 2006**

L'an deux mille six,

Le 02 juin

A 19 heures 30

Les associés de la société dénommée DB DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 1000 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 14-16 rue Saint Louis 55100 VERDUN, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La Société DEMATHIEU ET BARD, propriétaire de 740 parts sociales  
Représentée par Monsieur René SIMON

La Société SARL TRALUX, propriétaire de 260 parts sociales  
Représentée par Monsieur Jean-François PIQUET

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François PIQUET, cogérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission d'un cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean MICHELET de ses fonctions de cogérant et ce à compter du 02 juin 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Le Gérant

Monsieur Jean-François PIQUET



La société TRALUX  
Représentée par  
Mr Jean-François PIQUET



La société DEMATHIEU ET BARD SA  
représentée par Mr René SIMON

